Soutien médical d'un meeting aérien : une coopération interministérielle nécessaire

C. Carfantan[a], L. Quirin-Cesari[b], S. Bergzoll[c], R. Dupont[d], M. Gehant[a]

a Centre médical des armées rationalisé corse, CS 10001 Ventiseri – 20223 Ghisonaccia Cedex.
b SAMU de Haute-Corse, Centre hospitalier de Bastia, Route Royale – 20600 Bastia.
c Service départemental d'incendie et de Secours de Haute-Corse, Service de santé et de secours médical, Lieu-dit « Casetta » – 20600 Furiani.
d Direction centrale du Service de Santé des Armées, Bureau médecine d'armée, 60, boulevard du général Martial Valin – 75509 Paris Cedex 15.

Article reçu le 22 février 2016, accepté le 27 septembre 2016.

Résumé

La saison des meetings aériens 2015 a connu en Europe trois accidents majeurs entraînant de nombreuses victimes dont quinze morts. Outre les dangers propres aux évolutions aériennes, l'organisation du soutien médical d'une telle manifestation doit prendre en compte l'ensemble des éventualités pouvant entraîner de nombreuses victimes. Elle doit s'appuyer sur une coopération interministérielle ainsi que sur l'aide d'associations agréées de secourisme, et débouche sur un arrêté préfectoral encadrant la manifestation. Les auteurs exposent la mise en œuvre du soutien médical d'un meeting aérien à partir de l'exemple du meeting aérien de la base aérienne de Ventiseri-Solenzara qui s'est tenu en mai 2015. Cette manifestation de grande ampleur permet de tisser des liens importants entre le Service de santé des armées et les organismes de secours civils corses, dans une zone où le maillage territorial des secours nécessite des coopérations interministérielles pérennes.

Mots-clés : Meeting aérien. Organisation des secours. Plan ORSEC. SAMU. SDIS.

Abstract

MEDICAL SUPPORT OF A FLIGHT SHOW: A NECESSARY INTER MINISTERIAL COOPERATION.

Three major accidents, resulting in many casualties and fifteen dead people happened during the 2015 season of flight shows in Europe. The medical support teams of such events must take into consideration all the potential dangers which may result in people being hurt, and not just the dangers specific to flight shows. They must rely on an inter-ministerial cooperation as well as on the help of registered first aid associations, and a prefectoral order to supervise the show. The authors report on the implementation of the medical support for a flight show on the basis of the flight show of Ventiseri-Solenzara Military Airbase in May 2015. This large scale event makes it possible to identify important connections between the Army Health Service and Corsican civilian relief agencies, in a region where inter ministerial cooperation needs to be long term.

Keywords: Flight show. IDS. ORSEC plan. Relief organisation. SAMU.

Introduction

La base aérienne de Solenzara a accueilli les 30 et 31 mai 2015 un meeting aérien rassemblant trois patrouilles acrobatiques et de nombreux aéronefs. Chaque année, des manifestations aériennes sont organisées au sein de différentes bases aériennes.

L'organisation des secours doit permettre de répondre au dispositif prévisionnel de secours classique d'une manifestation accueillant du public et doit garantir une montée en puissance rapide capable de gérer un afflux massif de victimes inhérent à un mouvement de foule, un acte malveillant ou à une catastrophe aérienne. Pour ce faire, les organisateurs doivent s'appuyer sur le Service de santé des armées (SSA), le Service départemental

C. CARFANTAN, médecin en chef. L. QUIRIN-CESARI,. S. BERGZOLL,. R. DUPONT, médecin en chef. M. GEHANT, médecin principal.

Correspondance : Monsieur le médecin en chef C. CARFANTAN, Centre médical des armées rationalisé corse, CS 10001 Ventiseri – 20223 Ghisonaccia Cedex.

E-mail : cyril.carfantan@gmail.com

d'incendie et de secours (SDIS) et le Service d'aide médicale urgente (SAMU).

La saison des meetings 2015 avec les accidents de Brighton le 22 août 2015 (7 morts et 15 blessés), de Bâle le 23 août 2015 (collision de 2 avions, 1 mort) et de Cerveny Kamen en Slovaquie le 20 août 2015 (collision de 2 avions lors de la répétition d'un show de parachutisme, 7 morts et 5 blessés graves) confirme la nécessité pour les organisateurs de prévoir un dispositif de secours adapté à l'ampleur de la manifestation et au contexte sanitaire local.

Catastrophes lors de manifestations aéronautiques

Les meetings aériens existent depuis le début du 20e siècle. Les risques d'accident sont importants : le public est souvent important et les démonstrations d'aéronefs comportent des risques majeurs de par les contraintes physiques imposées aux pilotes (accélération, illusions sensorielles) et la haute technicité des présentations (évolution en patrouille, enchaînement de figures). On peut ajouter à ces facteurs l'aspect mécanique avec la présentation en vol de vieux aéronefs au titre de l'histoire de l'aviation avec des contraintes importantes sur leurs structures dans des évolutions à fort facteur de charge.

Ramstein : la prise de conscience

Le 28 août 1988 sur la base militaire américaine de Ramstein en Allemagne, 3 avions de la patrouille acrobatique italienne font l'objet d'une collision en vol tuant 70 personnes et blessant gravement 346 autres. Près de 1 500 personnes bénéficient de soins médicaux ou psychologiques.

Malgré ce lourd bilan, tous les blessés sont traités et évacués en 96 minutes. L'efficacité des secours mis en œuvre est le résultat d'une planification préalable et d'une coopération étroite entre les organismes de secours. Le nombre de véhicules d'évacuation a lui-même été anticipé. Toutefois, la communication, l'identification et le suivi des victimes se sont avérés problématiques (1).

Suite à cet accident, de nouvelles règles de sécurité sont mises en place à l'échelon international : interdiction de survol du public, altitude de vol minimale d'évolution et réglementation de la distance horizontale avec le public en fonction de la vitesse de l'appareil (2).

Faits récents

Les mesures prises à la suite de la catastrophe aérienne de Ramstein ont certainement permis d'éviter d'autres catastrophes. Mais les contraintes tant techniques que physiques d'un show aérien imposent tout de même d'anticiper un éventuel d'accident, puisque le risque nul n'existe pas comme le prouvent deux catastrophes aériennes récentes :

– 2002 : en Ukraine, à Sknyliv, lors d'une présentation aérienne réunissant 10 000 spectateurs, un avion s'écrase suite à une erreur de pilotage faisant 77 morts et 543 blessés ;

– 2011 : aux USA, à Reno, lors d'une course aérienne, un avion perd un compensateur de profondeur, devient incontrôlable et s'écrase faisant 11 morts et 79 blessés graves.

L'organisation d'une manifestation aérienne s'appuie en France sur deux arrêtés : l'un régissant les manifestations accueillant du public et l'autre relatif aux manifestations aériennes.

Cadre législatif

Dispositif prévisionnel de secours, arrêté du 7 novembre 2006 (3)

Toute manifestation accueillant plus de 1 500 personnes doit donner lieu à une demande auprès du maire de la commune ou au préfet de police pour Paris. L'organisateur doit remplir un certain nombre d'obligations, dont celle de « porter assistance et secours aux personnels en péril » (4). Un référentiel national annexé à l'arrêté de 2006 (3) permet d'aider les organisateurs à dimensionner leur dispositif prévisionnel de secours en fonction de l'affluence attendue et du lieu de la manifestation. L'arrêté de 2006 fixe la liste des associations de sécurité civile agréées pouvant contribuer au dispositif prévisionnel de secours.

L'organisateur doit désigner un interlocuteur unique du dispositif de secours qui sera l'interface entre l'organisateur, le Directeur des secours médicaux (DSM) désigné par le préfet, les autorités d'emploi des associations agréées et les organismes de secours extérieurs : le Commandement des opérations de secours (COS) en cas d'événement majeur.

Les dispositions de ce référentiel sont essentiellement centrées sur la sécurité du public et ne tiennent pas compte de la dangerosité des évolutions aériennes et de la prise en charge des équipages et de leurs mécaniciens en cas d'accident. À ce titre, l'organisation d'un dispositif de secours d'un meeting aérien doit tenir compte des éléments propres aux évolutions aériennes et aux éventuels baptêmes aériens offerts au public. L'autorisation de manifestation aérienne est délivrée par le préfet du département, au regard des éléments fournis.

Arrêté préfectoral d'autorisation de manifestation aérienne

L'arrêté du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes (2) encadre l'organisation de ce type d'événement. Outre la partie concernant l'ensemble des évolutions aériennes (trajectoires, minutage, établissement d'un règlement aéronautique), le comité d'organisation doit en termes de secours :

– « organiser un poste de coordination pour faciliter le déroulement de la manifestation et prévoir les moyens de communication adéquats » ;

– « prévoir les moyens de secours et de lutte contre l'incendie dont la définition et le niveau sont à établir

en liaison avec la direction départementale des secours en prenant en compte les infrastructures locales déjà existantes et les éventuelles facilités ou difficulté d'accès ».

Un comité d'organisation doit donc travailler en amont avec l'ensemble des services de secours locaux pour proposer au préfet un dispositif permettant de prendre en charge l'accidentologie circonstancielle, les accidents aériens et les événements majeurs impliquant de nombreuses victimes (accident aérien, attentat…).

Dispositions particulières ORSEC

La planification de l'Organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) a pour objet de secourir les personnes, de protéger les biens et l'environnement en situation d'urgence. Les plateformes aéronautiques disposent de Plans de Secours Spécialisés intégrés dans les dispositions particulières du plan ORSEC départemental depuis la loi de modernisation de la sécurité civile (5). Ces nouvelles dispositions ont pour but de simplifier l'organisation des secours et de veiller à la cohérence des secours en intégrant chaque disposition particulière à une réflexion globale des secours au niveau départemental : la montée en puissance des secours doit être adaptée, anticipée et coordonnée.

Ce dispositif législatif est une aide précieuse à l'organisation des secours d'un meeting aérien, mais il demande nécessairement un effort d'anticipation à l'organisateur pour adopter le dispositif de secours à la localisation de la manifestation aérienne en tenant compte des organismes de secours et des centres hospitaliers locaux.

Anticipation des besoins

La base aérienne de Solenzara a accueilli les 30 et 31 mai le premier meeting aérien français de l'année 2015. Le Service de santé des armées a toujours occupé une place importante dans l'organisation des soutiens santé des meetings aériens organisés sur les bases aériennes de l'armée de l'Air. Une note de la Direction centrale du SSA de 2015 définit l'action du Service de santé des armées lors de ces manifestations et désigne le commandant du Centre médical des armées (CMA) comme interlocuteur auprès du préfet pour l'organisation et la mise en œuvre du dispositif de secours d'un meeting ayant lieu sur une base aérienne de l'armée de l'Air (6). À ce titre, il doit proposer un dispositif de secours en relation avec le DSM désigné par le préfet, le SDIS, le SAMU et les associations de secourismes agréées (3).

Lieu de la manifestation

La Corse est une île montagneuse particulièrement exposée aux aléas météorologiques et soumise à un tourisme grandissant, puisqu'en 2014 elle a accueilli 7,4 millions de voyageurs (dont 70 % de mai à septembre) alors qu'elle ne compte que 320 000 habitants (7).

La base aérienne de Ventiseri-Solenzara est située dans la plaine littorale orientale de la Corse à 100 km au sud du centre hospitalier de Bastia (1 h 40 de route). La seule voie d'accès est une route nationale à deux voies. L'île compte un second centre hospitalier à Ajaccio (côte occidentale, 2 h 20 de route). La base aérienne s'avère donc être isolée des deux centres hospitaliers. Une antenne Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) est ouverte depuis le 14 juin 2010 à Ghisonaccia à 10 minutes de la base, mais les Postes médicaux avancés (PMA) des SDIS et les Postes sanitaires mobiles (PSM) des SAMU sont basés à Bastia, Ajaccio, Calvi et Sartène et donc au minimum à 1 h 40 de route. Les durées de vol en hélicoptère sont respectivement de 25 minutes pour Bastia et 20 minutes pour Ajaccio.

L'éloignement, la capacité des deux centres hospitaliers insulaires (rapidement saturés par la surpopulation printanière et estivale) conjugués à l'absence de *trauma center* et de centre de traitement des brûlés ont imposé dès les réunions préparatoires initiales de prévoir d'une part, un dispositif permettant éventuellement une montée en puissance rapide à l'aide de moyens prépositionnés sur la base aérienne et d'autre part une capacité de régulation des évacuations par voie aérienne confiée à un médecin dédié à cette mission.

Communications

La coordination de l'ensemble des intervenants qu'ils soient militaires et civils (pompiers, hospitaliers ou secouristes) nécessite des moyens de transmissions compatibles entre eux et n'interférant pas avec les moyens radios aéronautiques. Le système INPT (Infrastructure nationale partageable des transmissions) nommé Antares® pour les pompiers et la sécurité civile, paraissant le plus adapté, est retenu. Les bases aériennes militaires doivent à terme bénéficier de ce système permettant une interopérabilité accrue en cas d'événement majeur nécessitant l'engagement des moyens militaires.

Deux protocoles de transmissions sont mis en place (fig. 1, 2) : le premier pour le dispositif de secours classique et le deuxième en cas d'afflux saturant de blessés induisant la mise en œuvre du plan ORSEC – nombreuses victimes (ORSEC-NOVI).

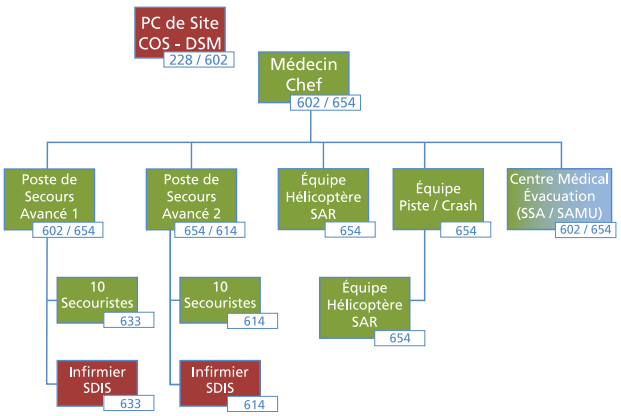


Figure 1. Ordre de transmission dispositif de secours « classique ».

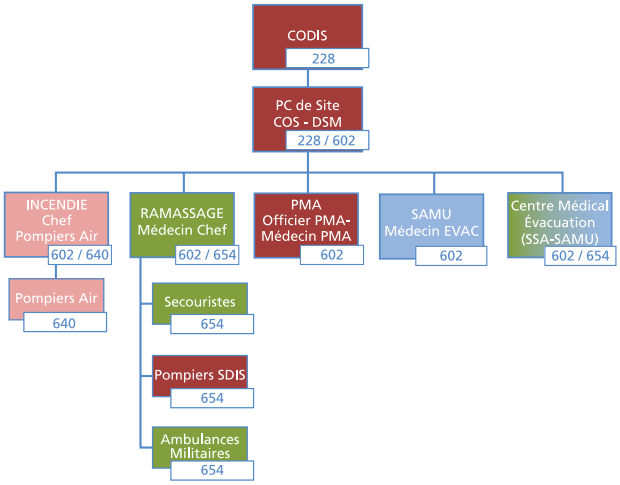


Figure 2. Ordre de transmissions ORSEC-NOVI.

Réunions préparatoires au meeting de l'air

Dès le mois de décembre 2014, des réunions préparatoires ont lieu afin de présenter un dispositif cohérent aux services de la préfecture. La base aérienne étant située à la frontière entre les deux départements corses, il est demandé au préfet de Haute-Corse la possibilité de travailler avec les deux SDIS (Haute-Corse 2B et Corse du Sud 2A). Afin de ne pas démunir les casernes de Haute-Corse et d'augmenter les synergies insulaires, une demande de besoins matériels et humains du SDIS-2A est faite par le préfet de Haute-Corse auprès de l'État-major de zone de défense (EMZD).

Une dernière réunion, au mois d'avril, a validé l'ensemble du dispositif avec le directeur de cabinet de la préfecture de Haute-Corse. Ce dispositif a dû tenir compte des contraintes budgétaires et humaines de chaque service. Le déploiement préventif sur la base aérienne de moyens humains et matériels des deux SDIS et du SAMU 2B a fait l'objet de conventions avec contreparties financières. Le risque potentiellement grave d'un crash aérien sur une zone publique ou d'un accident routier sur l'unique voie d'accès de la manifestation a incité à prépositionner d'important moyen sur la base aérienne.

Entraînement

Les dispositions particulières ORSEC de la plateforme aéronautique de Ventiseri-Solenzara imposent la réalisation d'un exercice ORSEC-NOVI de façon régulière (fig. 3, 4). Par ailleurs, l'isolement de la base aérienne oblige le CMA de Ventiseri-Solenzara à s'entraîner annuellement avec les moyens de l'armée de l'Air (pompiers et secouristes de la base) au ramassage, au tri et la mise en œuvre d'un poste médical avancé dans l'attente de l'arrivée du SDIS et du SAMU. Dans le cadre de la préparation du meeting aérien, un exercice ORSEC-NOVI est réalisé avec les moyens militaires du site et les moyens civils locaux (SDIS et SAMU).

Cet entraînement confirme le besoin d'avoir des moyens de transmission communs interconnectables et la nécessité d'optimiser la traçabilité des patients par l'utilisation dès le ramassage par les équipes de secours tant militaires que civils de fiches spécifiques, type Tanit®. (fig. 5) Ces dernières se révèlent suffisamment résistantes, solides et facilement utilisables par tous les intervenants.



Figure 3. Poste médical avancé lors de l'exercice NOVI. © MC Carfantan SSA.



Figure 4. Pompiers et militaires lors de l'exercice NOVI. © MC Carfantan SSA.



Figure 5. Fiche Tanit®. © Tanit developpement®.

Le mode opératoire interministériel testé pendant cet exercice a permis de travailler de façon concertée et collégiale. Il s'est avéré possible de l'appliquer à l'occasion du meeting mais aussi pour un quelconque événement grave qui pourrait survenir à proximité de la base aérienne. Il est décidé à l'issue que le SSA assurerait le ramassage et les premiers soins des blessés. Le SDIS prendrait la direction des secours médicaux et l'organisation du poste médical avancé (tri et médicalisation) et le SAMU assurerait les évacuations en relation avec le Centre de réception et régulation des appels de Bastia (CRRA).

Mise en œuvre

Moyens prépositionnés sur la base

Du point de vue matériel, les SDIS ont fourni 2 postes médicaux avancés et 5 Véhicules de secours aux asphyxiés et blessés (VSAB), le SAMU de Haute-Corse a déplacé le lot Poste sanitaire mobile (PSM) première génération de Bastia sur la base aérienne (médicaments et matériels permettant la prise en charge de 25 victimes).

Le PMA du SDIS 2A est monté près de la tour de contrôle dans une position centrale et le PMA du SDIS 2B ainsi que le lot PSM du SAMU sont gardés en réserve afin de pouvoir les déployer en fonction du lieu d'une éventuelle catastrophe. Les PMA des SDIS ont une composition équivalente à un lot PSM de première génération du SAMU (fig. 6).

Le SDIS 2B a apporté son expertise dans le cadre de la coordination de tous les moyens de secours avec la mise en place de son Poste de commandement (PC) de site mobile et des moyens de transmissions (INPT®) (fig. 7).



Figure 6. Poste médical avancé (PMA) du SDIS 2A. © SGC Dupont Armée de l'Air.

Dispositif de secours

La couverture de la zone d'évolution du public est assurée par des personnels du Service de santé des armées et des binômes de la sécurité civile de l'Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Corte (UIISC). La Corse n'a pas d'association agréée



Figure 7. Poste de commandement (PC) de site du SDIS 2B. © MC Carfantan SSA.

(3) capable de fournir des secouristes pour une telle manifestation. Le préfet a autorisé la mise à disposition de secouristes militaires en validant l'arrêté de manifestation aérienne qui demande aux organisateurs de prévoir un dispositif de secours en adéquation. Cet arrêté est moins contraignant que l'arrêté de 2006 sur les dispositifs prévisionnels de secours (2).

Le calcul du nombre de secouristes est basé sur le calcul du Ratio intervenants secouristes (RIS) qui tient compte du nombre de personnes attendues, de la nature et de l'accessibilité de la manifestation et du délai d'intervention des secours publics (3) (tab. I).

La zone publique est divisée en deux secteurs équivalents. Chaque secteur dispose d'un Poste de secours avancé (PSA) comprenant 2 tentes équipées de lits de campagne, 1 ambulance équipée et 2 cantines dites « catastrophe » permettant de débuter le tri et la prise en charge des patients en cas d'événement majeur. Ces cantines sont réalisées dans le but de permettre à tous les secouristes et personnels du SSA de réaliser les algorithmes de prise en charge initiale « *SAFE MARCHE RYAN* » (tab. II).

Tableau I. Calcul du ratio d'intervenants secouristes. D'après le Référentiel National des Missions de Sécurité Civile.

	Formule	Indicateurs	Meeting de Solenzara
Indice total de risque	$i = P_2 + E_1 + E_2$	***P_2: activité du rassemblement*** 0,25 (assis) à 0,40 (debout, dynamique) ***E_1: environnement*** 0,25 (salle) à 0,4 (> 5 ha, pente…) ***E_2: délai d'intervention*** 0,25 (< 10 min) à 0,4 > 30 min	$i = 0,4 + 0,4 + 0,4$
Ratio d'intervenants secouristes	$RIS = i \times (P/1000)$	***P*** = public attendu	***RIS*** = 18 = 1,2 x (15000/1000)

Tableau II. Moyens humains.

		Médecin	Infirmier	Conducteur	Secrétaire	Psychologue	Plongeurs EH	Pharmacien
Moyens Militaires du SSA	*Médecin-chef*	1						
	PSA1	1	1	1				
	PSA2	1	1	1				
	SAR	1	1				2	
	Crash	1	1	1				
	PC meeting		1		1			
	Centre Médical Évacuation	1	1	1	1	1		
	Étang de Palu						2	
	Total	**6**	**6**	**4**	**2**	**1**	**4**	**0**
		Médecin	**Infirmier**	**Conducteur**	**Secrétaire**	**Psychologue**	**Plongeurs**	**Pharmacien**
Moyens du SAMU 2B	*Centre Médical Évacuation*	1	1	1				
	PC meeting	1						
	Dragon 2B si non engagé	1	1					
	Total	**3**	**2**	**1**				
		Médecin	**Infirmier**	**Conducteur**	**Secrétaire**	**Psychologue**	**Plongeurs EH**	**Pharmacien**
Moyens du SDIS2Aet SDIS2B	*DSM*	1						
	PMA	2	3					2
	PSA1		1					
	PSA2		1					
	VSABx5			15				
	VLMx2			2				
	Total	**3**	**5**	**17**				**2**
Sécurité Civile de Corte	**Secouristes**			**20**				
Total	**72 personnels**	**12**	**13**	**42**	**2**	**1**		**2**

L'ensemble du matériel utilisé par le SSA provient des deux Centres médicaux des armées Corse et de l'antenne médicale de l'UIISC de Corte. Les consommables sont pris en charge par la Direction régionale du Service de santé des armées (DRSSA). Un poste de secours comprend un lot pédiatrique d'examen et le centre médical d'examen comprend un lot d'urgence pédiatrique.

Au niveau humain, chaque secteur comprend une équipe médicale et 10 binômes de secouristes. Chaque médecin responsable de secteur peut contacter le médecin-chef de la base aérienne et/ou le DSM par téléphone (réseau militaire de la base) ou moyens radio INPT®.

Le recomplètement des postes de secours est fait par le centre médical d'évacuation ou la pharmacie du SDIS installé au pied de la tour de contrôle (fig. 8-10).



Figure 8. Plan de la zone dite « public ».

Centre médical d'évacuation (CME)

Situé dans le CMA à l'entrée de la base aérienne, il permet de préparer les patients à leur évacuation par voie routière ou par hélicoptère (l'EC-145 de la sécurité civile pouvant se poser à proximité). Au niveau humain, l'équipe du CME est composée d'une équipe du SSA (1 médecin, 1 infirmier et 1 auxiliaire sanitaire) et d'une équipe du SAMU 2B (1 médecin, 1 infirmier et 1 conducteur ambulancier). Les patients y sont adressés par les postes de secours avancés après régulation par le directeur des secours médicaux, les VSAB du SDIS 2B et 2A faisant les norias sur la voie





Figures 9 et 10. Postes de secours avancés (PSA). © SGC Dupont Armée de l'Air.

principale de la base aérienne réservée aux secours. Le positionnement de l'équipe du SAMU2B au CME permet une meilleure coordination avec le Centre de réception et de régulation des appels (CRRA) de Haute-Corse de Bastia (fig. 11, 12).





Figures 11 et 12. Centre médical d'évacuation (CME). © SGC Dupont Armée de l'Air.

Équipes spécifiques

Deux équipes du SSA sont chargées d'assurer le secours au profit des équipages des aéronefs : la première, localisée avec les pompiers de la base au pied de la tour de contrôle, est chargée d'assurer le soutien de la piste aérienne en cas d'accident sur la zone de l'aérodrome. La seconde est prête à décoller avec l'équipe *Search and Rescue* (SAR) en cas d'éjection d'un pilote en mer ou en dehors de la zone de l'aérodrome (fig. 13). Une équipe de sauveteurs-plongeurs opérationnels de l'armée de l'Air est positionnée au niveau de l'étang situé en bout de piste afin de pouvoir récupérer immédiatement l'équipage d'un aéronef en cas d'amerrissage.

Poste de commandement opérationnel (PCO)

Situé à proximité du poste de commandement du meeting et du PC de site du SDIS 2B, le PCO travaille « en miroir » avec le Centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture de Haute-Corse. Dans le cadre de l'organisation des secours, un médecin du SAMU2B est présent afin de coordonner les évacuations médicales avec le CRRA et le Directeur des secours médicaux (DSM) en cas d'activation du plan ORSEC-NOVI.



Figure 13. Super Puma treuillant une civière Transaco®. © SGC Dupont Armée de l'Air.

Réunions de coordination

La manifestation s'est déroulée sur deux jours. Une réunion de coordination organisée par le médecin-chef du CMA et le DSM a eu lieu tous les matins avant l'ouverture des portes au public, cette réunion permettant surtout de faire des rappels sur les moyens de transmissions et la conduite à tenir en cas d'activation du plan ORSEC-NOVI.

Bilans des deux journées

L'affluence des deux jours a été moins importante qu'attendue (12 000 personnes sur les deux jours). Les consultations dans les postes de secours ont essentiellement été en relation avec la chaleur (dermatologie) et de la petite traumatologie. Le CME a accueilli deux personnes pour des malaises sans gravité et il n'y a pas eu d'évacuation secondaire vers les centres hospitaliers. L'ensemble du dispositif a permis un mélange des cultures interministérielles, ainsi qu'au sein du SSA avec l'intégration d'une équipe du CMA de Calvi, et une mise en commun des procédures pouvant laisser présager d'une bonne complémentarité des services de secours en cas d'événement majeur touchant la Corse (fig. 14, 15).

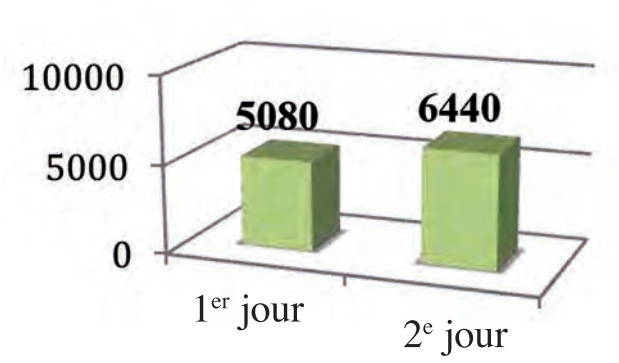


Figure 14. Nombre d'entrées.

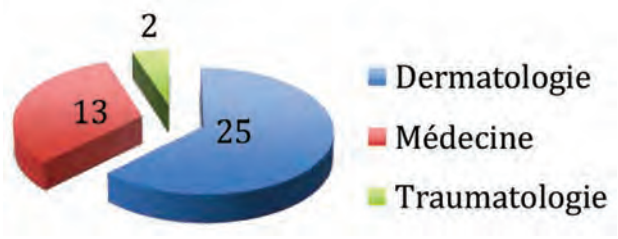


Figure 15. Motifs de consultations.

Conclusion

Les manifestations aériennes accueillant du public sont des manifestations à haut risque comme l'a malheureusement démontré l'année 2015, avec trois accidents majeurs en Europe. Cela confirme la nécessite de prévoir des dispositifs de secours en tenant compte de l'importance du public, mais aussi du risque aéronautique.

Du fait de l'insularité et de l'isolement de la base aérienne, l'organisation d'un meeting sur Solenzara nécessite en plus d'un dispositif prévisionnel de secours, des moyens prépositionnés capables de mettre en œuvre un plan NOVI-ORSEC et d'organiser les évacuations médicales par voie routière et aérienne.

Cette organisation interministérielle, où chaque administration a un rôle prédéterminé, permet des échanges riches pouvant s'avérer utile pour une zone comme la Corse où les deux centres urbains concentrent l'essentiel des moyens de secours et où le caractère montagneux et le réseau routier insuffisant allongent les délais d'intervention.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Martin TE. The Ramstein airshow disaster. J R Army Med Corps. 1990 Feb ; 136 (1) : 19-26.
2. Ministère de la Défense, de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, de l'intérieur. Arrêté du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes (NOR : EQUA9600491A).
3. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (NOR : INTE0600910A).
4. Premier ministre. Décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (NOR : INTD9700133D).
5. Premier ministre. Loi 2004-811 du 13 août 2014 de modernisation de la sécurité civile (NOR : INTX0300211L).
6. Direction centrale du Service de santé des armées. Rôle du Service de santé des armées pour les meetings au profit de la fondation des œuvres sociales de l'air. 2015. Report No. : N° 505657/DEF/DCSSA/PC/MA.
7. Institut national de la statistique et des études économiques. Bilan de l'activité du tourisme en Corse. 2015. http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=collections-regionales/corse/publications.htm